

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Vienne-en-Val d'antan

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUIN 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

M. Vincent GAILLOT a donné pouvoir à Mme Anabelle ANTAL
Mme Laetitia HENault a donné pouvoir à Mme Maud ARRIVAULT
M. Pascal LOMBARD a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
M. Yann THOMAS a donné pouvoir à Mme Odile DURAND
Mme Laurence LEMERLE

Secrétaire de séance : Mme Annabelle ANTAL

- RELEVÉ DES DELIBERATIONS	Page 2

- DELIBERATIONS	Page 3
- INFORMATIONS GENERALES	Page 8
- VIE PRATIQUE	Page 8

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées afin de permettre l'installation d'une citerne incendie au lieu-dit « La pièce du Colombier »

FINANCES

Le Conseil Municipal :

- approuve des décisions modificatives aux budgets eau-assainissement et principal
- autorise Mme le Maire à solliciter des subventions

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve :

- le rapport sur l'eau et l'assainissement 2017
- l'extension du zonage d'assainissement pour intégration au PLU de la commune

Le Conseil Municipal décide de soutenir une motion votée par le Comité de bassin Loire-Bretagne

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

Le conseil Municipal décide de ne pas reconduire le Pass'Sport à partir de la rentrée 2018

Le Conseil Municipal approuve :

- les modifications de tarifs proposés pour les différents services enfance jeunesse et cantine
- le changement des horaires d'accueil de l'ALSH
- la reconduction du PEDT actuel

INTERCOMMUNALITE

Le Conseil municipal approuve :

- le rapport de la CLECT
- le règlement de voirie de la CCL

Prochain conseil municipal : le 21 septembre 2018

Madame Odile DURAND, Maire, demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour : la reconduction du Projet éducatif territorial, une motion votée par le comité de bassin Loire-Bretagne sur son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention et la mise à disposition d'un terrain appartenant à M. JUTTEAU pour l'installation d'une citerne de sécurité incendie.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25/05/2018

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Mise à disposition du terrain de M. JUTTEAU à La pièce du Colombier pour l'installation d'une citerne de sécurité incendie

Comme pour le terrain de Rigotte, une citerne incendie doit être installée afin de garantir la sécurité incendie des habitations alentours, sur un terrain dont M. JUTTEAU est propriétaire, situé sur la parcelle cadastrée E n° 138.

Mme le Maire propose :

- d'approuver le principe d'une convention de mise à disposition entre la commune et M. JUTTEAU,
- de l'autoriser à la signer,
- de permettre le versement d'une indemnité d'éviction à l'agriculteur exploitant ainsi que d'une indemnité décennale d'occupation du terrain à son propriétaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées afin de permettre l'installation d'une citerne incendie au lieu-dit « La pièce du Colombier »

FINANCES

Décisions modificatives Eau - Assainissement

Mme Odile DURAND, Maire, explique que des ajustements récents impliquent le vote d'une décision modificative sur le compte de l'Eau et de l'Assainissement.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Budget Eau - section de fonctionnement :

- Modification à la hausse du montant de la redevance versée chaque année à l'Agence de l'eau (Chapitre 014 - Atténuations de produits)
- La neutralisation de cette hausse est répercutée sur le Chapitre 011 - Charges à caractère général

Dépenses de Fonctionnement	DM 1 - 2018	DM 2 - 2018
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 562.86	28 562.86
Fonctionnement - Dépenses d'Ordre	28 562.86	28 562.86
011 - Charges à caractère général	299 411.25	297 911.25
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 000.00	18 000.00
014 - Atténuations de produits	21 200.00	22 700.00
022 - Dépenses imprévues	1 000.00	1 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00	1 000.00
66 - Charges financières	1 458.19	1 458.19
67 - Charges exceptionnelles	11 500.00	11 500.00
Fonctionnement - Dépenses Réelles	353 569.44	353 569.44
Total Dépenses de fonctionnement	382 132.30	382 132.30

Budget Assainissement - section de fonctionnement

- Modification à la hausse du montant de la redevance versée chaque année à l'Agence de l'eau (Chapitre 014 - Atténuations de produits)
- La neutralisation de cette hausse est répercutée sur le Chapitre 011 - Charges à caractère général

Dépenses de Fonctionnement	DM 1 - 2018	DM 2 - 2018
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 523.71	40 523.71
023 - Virement à la section d'investissement	93 678.27	93 678.27
Fonctionnement - Dépenses d'Ordre	134 201.98	134 201.98
011 - Charges à caractère général	115 520.35	115 320.35
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 000.00	12 000.00
014 - Atténuation de produits	11 500.00	11 700.00
65 - Autres charges de gestion courante	500.00	500.00
66 - Charges financières	8 189.41	8 189.41
67 - Charges exceptionnelles	13 500.00	13 500.00
Fonctionnement - Dépenses Réelles	161 209.76	161 209.76
Total dépenses de fonctionnement	295 411.74	295 411.74

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives présentées

Décision modificative - Budget principal

Mme Odile DURAND, Maire, explique qu'en raison de la cession du terrain communal situé impasse du Moulin à l'eau, les crédits correspondants doivent être inscrits au budget pour permettre la bonne tenue comptable du budget. 100 000,00 euros sont donc inscrits au crédit des dépenses et au débit des recettes d'investissement.

Dépenses d'Investissement	BP - 2018	DM1 - 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
Investissement - Dépenses d'Ordre	0.00	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	71 027.00	71 027.00
20 - Immobilisations incorporelles	34 930.00	34 930.00
21+23 Immobilisations corporelles et en cours	226 873.44	326 873.44
Investissement - Dépenses Réelles	332 830.44	432 830.44
Total Dépenses d'Investissement	332 830.44	432 830.44

Recettes d'Investissement	BP - 2018	DM1 - 2018
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 734.00	11 734.00
Investissement - Recettes d'Ordre	11 734.00	11 734.00
024 - Produit de cessions	0.00	100 000.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	96 681.71	96 681.71
13 - Subventions d'investissement	23 080.50	23 080.50
16818- Autres emprunts autres prêteurs	0.00	0.00
Investissement - Recettes Réelles	119 762.21	219 762.21
RAR	34 118.50	34 118.50
Total recettes d'Investissement	165 614.71	265 614.71

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée

Demande de subventions - tourisme et éclairage public

De nouvelles subventions ont été sollicités dans le cadre du tourisme (promotion de la commune par l'organisation de plusieurs actions détaillées ci-après) et du renouvellement de l'éclairage public (remplacement d'ampoules et de matériels techniques afin de réaliser des économies d'énergies et de mettre aux normes le parc actuel vieillissant). Afin de finaliser ces demandes, les plans de financement de ces deux projets seront présentés lors du Conseil municipal.

• TOURISME (PETR - Contrat de ruralité)

Dépenses:

Parcours historique	2 660,00 €
Fresque murale	6 000,00 €
Action mosaïque	1 344,00 €
TOTAL	10 004,00 €

Recettes:

Contrat de ruralité (80%)	8 003,00 €
Autofinancement	2 001,00 €
TOTAL	10 004,00 €

• **ECLAIRAGE PUBLIC (DETR - PSVS - PETR)**

Il est précisé que la commune sollicite la DETR au taux maximal tout en respectant le plafond règlementaire de 80% de montant subventionnable.

Dépenses:

Fourniture et pose d'ampoules et matériels électriques	70 990,00 €
TOTAL	70 990,00 €

Recettes:

PETRForêt d'Orléans Loire Sologne	15 973,00 €
PSVS - Région	20 998,00 €
DETR - Etat	19 800,00 €
Autofinancement	14 219,00 €
TOTAL	70 990,00 €

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à solliciter les subventions aux conditions présentées

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement - 2017

Chaque année, la commune doit présenter le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement (RPQS).

Eau potable - Année 2017

- Mode de gestion : Régie municipale

Production et vente

- Production(m3) : 105 705
- Volume vendu (m3) : 91 770
- Nombre d'abonnés : 870

Tarifification

- Location compteur (ø 15) : 26 €
- Redevance pollution : 0,23 €/m3
- Part proportionnelle : 0,91 €/m3
- Coût à l'abonné pour une consommation de 120 m3/an : 162,80 €
- Recettes : 123 053 €

Il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau depuis 2006. Une baisse de recettes de 11,4% sur les volumes d'eau facturés est constatée par rapport à 2016

Financement des installations

- Etat de la dette au 31 décembre : 31 481 €
- Travaux : 0,00 € TTC

Contrôle au titre de la Santé publique :

13 prélèvements réalisés
Deux prélèvements sont déclarées non-conformes. Ceci est dû à la présence de polychlorure de vinyle dans une partie du réseau qui a très rapidement été isolée et évacuée. Les relevés effectués ont montré par la suite une conformité aux normes en vigueur.

Le rendement du réseau de distribution s'élève à 87,2 % (92,9 % en 2016). Cette baisse montre en réalité un retour à une situation normale après une série de régularisations survenues sur le réseau en 2016.

Assainissement - Année 2017

- Mode de gestion : Régie municipale
- Nombre d'abonnés : 614

Tarification (pour une facture de 120 m³)

- Part fixe par abonné 51,50 €
- Part proportionnelle 1,11 €/m³
- Redevance agence de l'eau 0,23 €/m³
- Montant de la facture 212,30 €
- Recettes 2017 143 498 €

Financement des installations

- Travaux : 0,00 €
- Encours de la dette au 31 décembre : 259 516,11 €

Les recettes de l'année 2017 comprennent une part correspondant à un reste à réaliser de l'année 2016 (subventions pour l'extension du chemin de Ronde et du chemin de la Galletière).

Qualité de service

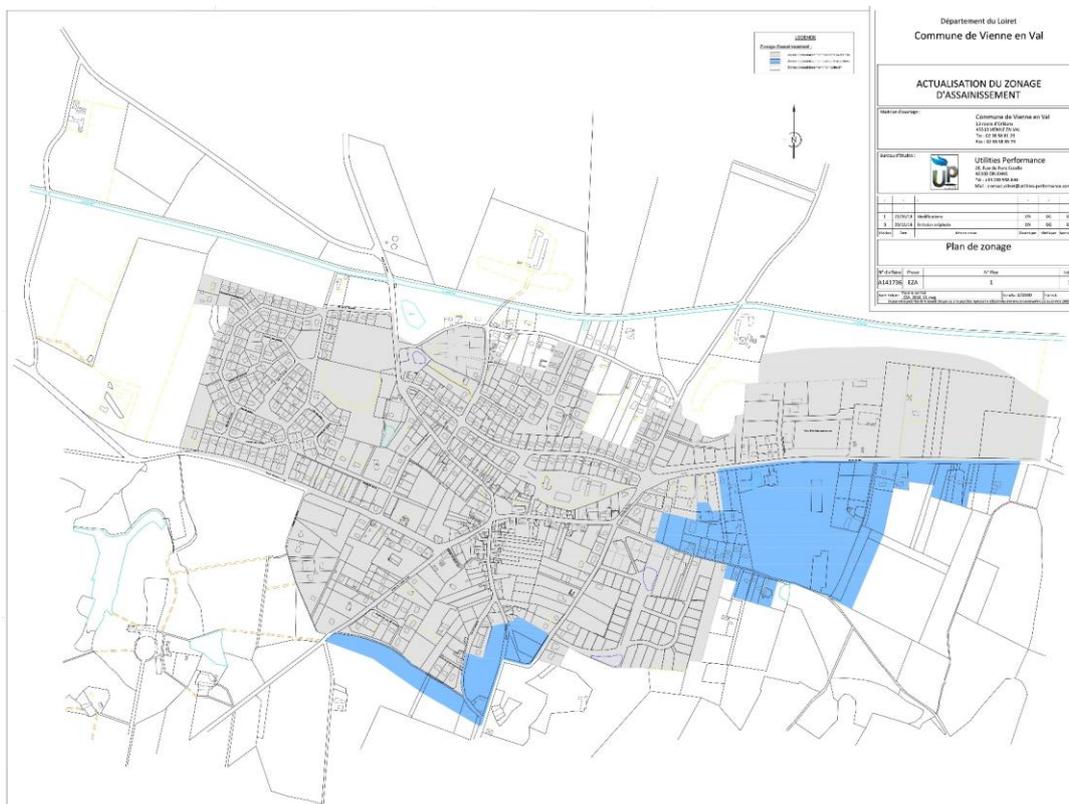
- . Tous les contrôles sur les rejets à la Bergeresse sont conformes à la réglementation
- . Epannage agricole des boues : 17,37 tonnes de matières sèches

Note : Les rapports présentés sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Les rapports sont également consultables en mairie aux heures d'ouverture.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le rapport de l'eau et de l'assainissement 2017

Extension du zonage d'assainissement

Au terme d'une procédure d'enquête publique sur le plan d'extension du zonage d'assainissement de la commune, des modifications ont été apportées afin d'y intégrer la ferme de Saint Germain.



Le zonage est consultable en mairie aux heures d'ouverture.
Après examen du plan de zonage présenté,

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'extension du zonage d'assainissement pour intégration au PLU de la commune

Proposition de motion adressée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne

Mme le Maire présente une motion votée par le Comité de bassin Loire-Bretagne et destinée à être envoyée au Premier Ministre. Cette motion détaille notamment la baisse significative des crédits alloués par l'Etat à l'Agence de l'Eau qui permet d'établir des plans pluriannuels d'actions visant à développer le territoire dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques.

Cette baisse représenterait 25% du budget de fonctionnement actuel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et aurait des conséquences importantes pour les communes pouvant bénéficier ces aides.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette motion envoyée au Premier Ministre.

Le Conseil municipal décide de soutenir la motion votée par le Comité de bassin Loire-Bretagne par 16 voix pour et 1 abstention.

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

Tarifs de l'année 2018 - 2019

Mme Maud ARRIVAULT, Adjointe au Maire, présente les propositions de tarification des services enfance - jeunesse et de cantine pour l'année scolaire 2018 -2019.

- **Cantine**

Afin de répercuter l'augmentation du prix du prestataire, une augmentation de 1,81 % est proposée. Les coûts sont désormais les suivants :

Repas élèves maternelle	3,64 €
Repas élèves élémentaire	3,74 €
Repas adultes	3,74 €

- **ALSH petites et grandes vacances**

La Commission propose :

- L'ouverture de l'ALSH uniquement une semaine aux vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps (fermeture les 2 semaines à Noël comme précédemment)
- La possibilité d'inscription pour 3, 4 ou 5 jours / semaine
- De passer le tarif hors commune de 22 € à 24 €/jour avec repas
- Une petite modification des tranches de Quotient Familial pour alléger la charge des plus petits revenu en augmentant légèrement les tranches les plus hautes. Avec 2 dégressivités :

1) Sur la durée :

1 semaine	Plein tarif
2 semaines	-5% sur la 2 ^{ème} semaine
3 et 4 semaines	-10% sur la 3 ^{ème} et 4 ^{ème} semaine

Cette dégressivité s'appliquera sur des semaines complètes.

2) Sur le nombre d'enfant :

1 enfant	Plein tarif
2 enfants	-5% sur le 2 ^{ème} enfant
3 enfants et plus	-10% sur le 3 ^{ème} enfant et plus

1^{er} enfant tarif plein, 2^{ème} enfant Tarif plein -5% 3^{ème} enfant et plus tarif plein -10%

Tarif journalier (commune) en fonction du Quotient familial

QF < 400	4.00 €
de 400 à 550	6.50 €
de 550 à 700	8.00 €
de 700 à 900	10.50 €
de 900 à 1100	13.50 €
de 1100 à 1300	15.50 €
de 1300 à 1600	17.50 €
de 1600 à 2000	19.00 €
QF > 2000	20.00 €

- **Etude**

Il est proposé, quel que soit le nombre d'enfants :

- Augmentation pour une séance de 2,35 € à 2,85 €.
- Maintien du forfait mensuel à partir de la 8ème séance comme suit :

1 ^{er} enfant	30,96 €
2 ^{ème} enfant	47,82 €
3 ^{ème} enfant et plus	61,47 €

- L'inscription de 11 à 17 séances de périscolaire donne droit à un $\frac{1}{2}$ forfait étude
- 18 séances et plus de périscolaire (forfait) ouvrent droit à 1 forfait étude

Comme actuellement, un enfant qui quitte l'étude à 17h30 et rejoint le périscolaire, paie l'étude et le périscolaire.

- **Périscolaire**

Il est proposé :

QF < 800	2,85 € (inchangé)
799 < QF < 1400	3,00 €
QF > 1401	3,10 €

- Forfait à partir de 18 séances :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
QF < 800	51,30€	96,44€	124,66€	36,94 € en plus du prix 3 enfants
799 < QF < 1400	54€	101,52€	131,22€	38,88 € en plus du prix 3 enfants
QF > 1401	55,80€	104,90€	135,60€	40,18 € en plus du prix 3 enfants

- Goûter uniquement maternelle : 1,21 € (inchangé)
- Pénalité de dépassement d'horaire : 3,50 € (inchangé)

- **Mercredi après-midi avec repas**

Il est proposé :

Pour avantager les petits revenus sans trop pénaliser la commune :

QF < 600	8,00 €
599 < QF < 800	9,00 €
799 < QF > 1000	10,00 €
999 < QF < 1200	11,90 €
1199 < QF < 1600	12,10 €
QF > 1601	12,30 €

Les enfants qui fréquentent le périscolaire du mercredi devront obligatoirement déjeuner à la cantine et rester au périscolaire jusqu'à 16H.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications de tarifs proposés pour les différents services enfance jeunesse et cantine

Modification du règlement - ALSH

Il est proposé de modifier les horaires d'accueil ALSH de la manière suivante afin de répondre à une demande des parents d'élèves : 7h30 - 18h30

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement des horaires d'accueil de l'ALSH

Pass'Sport

Le Pass'sport propose aux jeunes deux formules de tarification pour des activités sportives et de loisir. Au vu du très faible nombre d'inscrits (2 par an, en 2016 et 2017), la commission enfance-jeunesse propose que le Pass'Sport ne soit pas reconduit pour l'année 2018 - 2019. Les places de bowling restantes seront réaffectées aux jeunes de l'EMJ.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas reconduire le Pass'Sport, et ce, à compter de la rentrée 2018

Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le PEDT validé par le Conseil Municipal du 20/06/2014 arrive à son terme. Il permet une participation de l'Etat pour l'organisation d'activités sur les temps périscolaires.

Aucune modification n'étant apportée pour la rentrée prochaine, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction du PEDT actuel.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la reconduction du PEDT actuel

INTERCOMMUNALITE

Rapport de la CLECT

Lors du Conseil communautaire du 28 mai 2018, le Conseil communautaire a adopté le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant le transfert de compétences voirie et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations) à la Communauté de communes des Loges.

Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Règlement de voirie

Le règlement de voirie de la CCL a été approuvé le 24 octobre 2016.

Un recours a été effectué par GRDF et ENEDIS auprès du tribunal administratif d'Orléans et le règlement a été modifié lors du Conseil communautaire du 28/05/2018.

Les principales divergences portaient sur :

- La garantie de deux ans des ouvrages réalisés.
- Les dimensions des redans et des délaissés.
- L'interdiction d'intervenir sous chaussée de moins de 5 ans. Les deux entreprises demandent que la réglementation générale soit appliquée, à savoir 3 ans.

Le Conseil municipal, prenant acte que tous les points de divergence ont été levés, approuve le règlement de voirie de la CCL

INFORMATIONS GENERALES

INTERCOMMUNALITE

Vote des comptes de la CCL pour l'année 2017 au Conseil Communautaire du 25 juin

CCL Compte PRINCIPAL	RAN 2016	Réalisé 2017	Ycompris RAN	RàR à reporter en 2018	CUMUL
FONCTIONNEMENT					
RECETTES	318 516,44	13 084 970,56	13 403 487,00		13 403 487,00
DEPENSES		11 843 610,75	11 843 610,75		11 843 610,75
SOLDE (R-D)	318 516,44	1 241 359,81	1 559 876,25	0,00	1 559 876,25
INVESTISSEMENT					
RECETTES	4 454 753,65	2 205 128,03	6 659 881,68	599 980,00	7 259 861,68
DEPENSES		3 171 953,84	3 171 953,84	2 477 031,00	5 648 984,84
SOLDE (R-D)	4 454 753,65	-966 825,81	3 487 927,84	-1 877 051,00	1 610 876,84
CUMUL					
RECETTES	4 773 270,09	15 290 098,59	20 063 368,68	599 980,00	20 663 348,68
DEPENSES	0,00	15 015 564,59	15 015 564,59	2 477 031,00	17 492 595,59
SOLDE (R-D)	4 773 270,09	274 534,00	5 047 804,09	-1 877 051,00	3 170 753,09

Commentaires

Fonctionnement → Conformité avec les prévisions budgétées : dépenses (98%) recettes (100%)

Investissement → Fort décalage avec les prévisions budgétées : dépenses (32%) recettes (41%)

Investissements	Crédits ouverts	REALISE 2017	RAR en 2018	Réalisé +RAR	Crédits Annulés
Dépenses	9 785 480,27	3 171 953,84	2 477 031,00	5 648 984,84	4 136 495,43
	100%	32%	25%	58%	42%
Recettes	5 330 726,62	2 205 128,03	599 980,00	2 805 108,03	2 525 618,59
	100%	41%	11%	53%	47%

Dépenses d'investissements réalisés en 2017			
Cœur de villages	Bouzy	345 361 €	36%
	St Martin	386 853 €	
	Sury	405 412 €	
Gymnases	Vitry	661 957 €	46%
	Fay	793 296 €	
Voiries		142 488 €	4%
		2 735 367 €	86%
Autres dépenses		436 587 €	14%
Total		3 171 954 €	100%

Après application des restes à réaliser en 2018, le résultat cumulé de 3 170 753 € laisse peu de marge de manœuvre en matière d'investissements futurs eu égard notamment à l'investissement programmé (6 M€) pour la rénovation de la piscine de Châteauneuf sur Loire.

Services à la Population : Projet Petite Enfance

Objectif du projet : Mise en adéquation de l'offre et de la demande du territoire.

Le document du projet est bien documenté :

Constat : L'offre « Petite Enfance » de la CCL est inférieure au besoin de la population. L'augmentation de l'offre vise à répondre à une demande actuellement non satisfaite. Pour mémoire : le territoire compte 1 387 enfants de 0 à 2 ans qui concernent 1 278 familles dont 927 parents en activité.

Après consultation et avis favorable du personnel et de la CAF, le projet consiste à augmenter les temps de travail des agents et à optimiser leurs affectations au sein des haltes garderies (fixe et itinérantes) et du multi-accueil de la CC dont les horaires et plages d'ouverture seront également adaptés.

L'évolution proposée ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires pour la CCL dans la mesure où l'augmentation des charges de personnel serait compensée par la hausse des subventions CAF / MSA. Coût stable des 3 entités précitées par rapport à ce qu'il a été en 2017, soit 167 K€.

Ce projet sera soumis au vote du Conseil du 25 juin 2018.

Projet de construction d'un gymnase à Tigy

La restructuration du collège de Tigy justifie plus que jamais la nécessité de disposer d'un équipement sportif adapté, utilisable également par les communes limitrophes.

De la réunion avec le Département, il y a 2 mois, il ressort que cette réalisation nécessaire ne peut financièrement s'envisager avant 2021. Un tour de table financier est à organiser (septembre 2018) pour construire ce projet.

Ce tour de table financier devra regrouper : La commune de Tigy qui apporterait le foncier, le Conseil Départemental, la CCL, la CC Val de Sully, les communes concernées (1) par le Collège de Tigy (dont Vienne en Val).

(1) Carte scolaire relative aux collèges en cours de réexamen, résultat en juillet.

VIE PRATIQUE

Relevés de compteurs

Comme chaque année les relevés de vos compteurs d'eau seront réalisés pendant l'été. Afin de faciliter le travail de l'agent en charge de la relève, merci de laisser votre cage à compteur propre et accessible. Un planning de passage par zones est disponible en annexe de ce compte rendu ainsi que sur le site internet de la commune.

Circulation de proximité pour l'année scolaire 2018-2019 - Ecole

A compter de la rentrée scolaire 2018, une zone d'interdiction de circulation sera instaurée sur la voie autour de la salle des fêtes aux heures d'entrée et de sortie des enfants afin d'augmenter la sécurité de ces derniers pendant les périodes d'affluence aux abords de l'école. Merci de votre compréhension.

Action mosaïque

Faire venir les touristes de La Loire à Vélo, dynamiser le commerce local, renforcer l'attrait culturel et touristique de notre village...

L'équipe municipale met en place des actions allant dans ce sens. D'ici fin 2018, notre village sera embelli par une maquette monumentale de l'ancienne gare et celle d'un ancien moulin en 2019. Une fresque murale ornera le pignon d'entrée du Centre Culturel de La Maugerie. Une équipe travaille à redynamiser notre musée archéologique.

Nous vous proposons de contribuer à cet élan, en participant à l'ACTION MOSAÏQUE !

L'idée : donner une identité propre à notre village. Comment ?

Trois après-midi mosaïque vous sont proposés à la salle des fêtes : 21 et 28 juillet de 14h à 17h, 4 août de 14h à 15h30

Vous imaginez votre sujet. Vous choisissez votre format.

Nous fournissons **GRATUITEMENT** les matériaux, les supports et le matériel nécessaires.

Vous êtes accompagnés par des « Pro » de la mosaïque.

Vous réalisez et vous installez votre réalisation dans votre jardin côté rue ou sur votre façade !

Les Viennois, les touristes, les promeneurs occasionnels auront ainsi plaisir à déambuler dans notre village pour y découvrir vos diverses productions, les photographier peut-être...

Engins bruyants

A compter du 1^{er} juillet 2018 l'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins bruyants est autorisée uniquement :

L - Ma - Me - J - V de 8 h à 20 h

Sam de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h

Dim de 10 h à 12 h

Feux de jardins

Le brûlage des déchets verts ou autre est interdit sur toute la commune.

Programme du 13 juillet

18h30

Cérémonie commémorative au monument aux morts

~~~~~

**A partir de 19h00** à la Maugerie

Verre de l'amitié offert par la mairie

Possibilité de restauration sur place à la buvette des pompiers

~~~~~

21h15 : GRATUIT et POUR TOUS !

Virgile rentre chez lui après une journée de travail, fonce dans son atelier...le jardin...pour retrouver ses jouets en forme d'outils qu'il manipule en offrant à chacun un accent, une voix et une démarche

~~~~~

**Vers 22h45** : Parade des lampions

~~~~~

Vers 23 h 15 : Feu d'artifice

Calendrier des fêtes

JUIN

Samedi 30	Fête de la musique	Espérance Musicale	Centre Culturel
Samedi 30	Spectacle	ASV Danse	Salle des Fêtes

JUILLET

Dimanche 1	Spectacle	ASV Danse	Salle des Fêtes
Vendredi 13	Repas champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers	Centre Culturel
Vendredi 13	Retraite aux flambeaux	Municipalité	Centre Culturel
Vendredi 13	Commémoration - Feu d'artifice	Municipalité	Centre culturel
Samedi 14	Concours pétanque	Municipalité	Centre culturel

La séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal le 21/09/2018

A Vienne-en-Val, le 25 juin 2018

P/Le Maire absent,

Pascal SEMONSUT